



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Administration communale de Vulliens  
Ch. du Village 21 B

Analyse n°103028

**1085 Vulliens**

dossier traité par M. F. Khajehnouri/cmo  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.VULL.103028

Lausanne, le 30-04-2021

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103028</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution Pralin 9
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021 au 29-04-2021		

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	non décelé	UFC/ml	VM: max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

### Conclusion globale

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).



Service de l'eau

case postale 7416 – 1002 Lausanne



 Ville de Lausanne



## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103028</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution Pralin 9
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021		

## **Paramètres physico-chimiques**

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-26	Température	10.6	°C	VE: 8-15
MON-ALA-62*	Conductivité	655	µS/cm	VE: 200 - 800
MON-ALA-17	Turbidité	0.06	NTU	VE: < 0.5 NTU avant traitement ; < 0.2 NTU après traitement

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

#### **\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public**

\*\*\* Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon **CL 00.VULL.103028**  
Date prélèvement 26-04-2021  
Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Provenance de l'échantillon Commune de Vulliens  
Lieu de prélèvement Réseau de distribution Pralin 9  
Préleveur Client externe

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ville de Lausanne



Administration communale de Vulliens  
Ch. du Village 21 B

Analyse n°103027

1085 Vulliens

dossier traité par M. F. Khajehnouri/cmo  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.VULL.103027

Lausanne, le 30-04-2021

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103027</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution Battoir
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021 au 29-04-2021		

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	1	UFC/ml	VM: max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Conclusion globale

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.VULL.103027	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution Battoir
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021		

### Paramètres physico-chimiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-26	Température	11.1	°C	VE: 8-15
MON-ALA-62*	Conductivité	647	µS/cm	VE: 200 - 800
MON-ALA-17	Turbidité	0.09	NTU	VE: < 0.5 NTU avant traitement ; < 0.2 NTU après traitement

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

### Conclusion globale

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103027</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution Battoir
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Administration communale de Vulliens  
Ch. du Village 21 B

Analyse n°103029

1085 Vulliens

dossier traité par M. F. Khajehnouri/cmo  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.VULL.103029

Lausanne, le 30-04-2021

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103029</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Chambre de captage source Thuaire
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021		

### Métabolites Chlorothalonil (3 composés)

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
	<b>R417888</b>	<b>614</b>	<b>ng/L</b>	<b>VM: max. 100</b>
	<b>R471811</b>	<b>1753</b>	<b>ng/L</b>	<b>VM: max. 100</b>
	<b>SYN507900</b>	<b>35</b>	<b>ng/L</b>	<b>VM: max. 100</b>

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

**Conclusion globale** Cet échantillon est non conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).



## Rapport d'analyses

N° échantillon **CL 00.VULL.103029**  
Date prélèvement 26-04-2021  
Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Provenance de l'échantillon Commune de Vulliens  
Lieu de prélèvement Chambre de captage source Thuaire  
Préleveur Client externe

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ville de Lausanne



Administration communale de Vulliens  
Ch. du Village 21 B

Analyse n°103026

1085 Vulliens

dossier traité par M. F. Khajehnouri/cmo  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.VULL.103026

Lausanne, le 30-04-2021

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103026</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Sation du Crottet après UV
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021 au 29-04-2021		

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	1	UFC/ml	VM: max. 20

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Conclusion globale

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon CL 00.VULL.103026  
Date prélèvement 26-04-2021  
Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Provenance de l'échantillon Commune de Vulliens  
Lieu de prélèvement Station du Crottet après UV  
Préleveur Client externe

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ville de Lausanne



Analyse n°103025

dossier traité par M. F. Khajehnouri/cmo  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.VULL.103025

Administration communale de Vulliens

Ch. du Village 21 B  
1085 Vulliens

Lausanne, le 12-05-2021

Ce rapport annule et remplace le précédent rapport  
pour l'échantillon n° CL 00.VULL.103025

## Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.VULL.103025	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Chambre de captage de la source du Crottet
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021 au 29-04-2021		

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	non décelé	UFC/ml	VM : Max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Conclusion globale

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport  
pour l'échantillon n° CL 00.VULL.103025

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103025</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Chambre de captage de la source du Crottet
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021		

### Paramètres physico-chimiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-26	Température	10.2	°C	VE: 8-15
	Bromures	<10.0	µg/l	
	Chlorures	14.3	mg/l	VM: max. 250
	Fluorures	<0.5	mg/l	VM: max. 1.5
	Nitrates	19.3	mg/l	VM: max. 40
	Sulfates	13.1	mg/l	VE: max. 50
	Calcium	109.4	mg/l	
	Dureté totale	34.8	°f	
	Magnésium	18.1	mg/l	
	Potassium	2.2	mg/l	VE: < 5
	Sodium	6.1	mg/l	VM: max. 200
MON-ALA-04*	Carbone organique total	<0.50	mg C/l	VI: ≤ 2
MON-ALA-62*	Conductivité	662	µS/cm	VE: 200 - 800
MON-ALA-62*	Consommation acide	6.37	mmol/l	
MON-ALA-62*	Dureté carbonatée	31.9	°f	
MON-ALA-62*	Hydrogénocarbonate	385.52	mg/l	
MON-ALA-19	Oxydabilité KMnO4	1.2	mg/l	VE: < 3
MON-ALA-62*	pH	7.55		VE: 6.8-8.2
MON-ALA-53	Ammonium	<0.010	mg/l	VM: max. 0.1
MON-ALA-53*	Nitrites	<0.005	mg/l	VM: max. 0.1
MON-ALA-53*	Phosphate	<0.020	mg p/l	VM: max. 1
MON-ALA-53*	Silice	6.4	mg Si/l	VM: max. 5
MON-ALA-17	Turbidité	0.17	NTU	VE: < 0.5 NTU avant traitement ; < 0.2 NTU après traitement

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\*\* VE: Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

### Conclusion globale

Cet échantillon est non conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).



Service de l'eau  
case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ville de Lausanne



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport  
pour l'échantillon n° CL 00.VULL.103025

## Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.VULL.103025	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Chambre de captage de la source du Crottet
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021		

### Métabolites Chlorothalonil (3 composés)

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
R417888		35	ng/L	VM: max. 100
R471811		424	ng/L	VM: max. 100
SYN507900		<5	ng/L	VM: max. 100

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur Indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

### Conclusion globale

La qualité intrinsèque de l'eau est amoindrie par la présence des métabolites du chlorothalonil.



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport  
pour l'échantillon n° CL 00.VULL.103025

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103025</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Chambre de captage de la source du Crottet
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

### Responsable du contrôle de l'eau

Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.



**Service de l'eau**

case postale 7416 – 1002 Lausanne



**Ville de Lausanne**



Analyse n°103029

dossier traité par M. F. Khajehnouri@cmo  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
noire référence: CL 00.VULL.103029

Administration communale de Vulliens

Ch. du Village 21 B  
**1085 Vulliens**

Lausanne, le 12-05-2021

Ce rapport annule et remplace le précédent rapport  
pour l'échantillon n° CL 00.VULL.103029

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.VULL.103029</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	26-04-2021	Lieu de prélèvement	Chambre de captage source Thuaire
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe
Date d'analyse	26-04-2021		

### Métabolites Chlorothalonil (3 composés)

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
R417888		614	ng/L	VM: max. 100
R471811		1753	ng/L	VM: max. 100
SYN507900		35	ng/L	VM: max. 100

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSGE \*\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

\*\*\* Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

**Conclusion globale**

La qualité intrinsèque de l'eau est amoindrie par la présence des métabolites du chlorothalonil.



case postale 7416 – 1002 Lausanne



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport  
pour l'échantillon n° CL 00.VULL.103029

## Rapport d'analyses

N° échantillon **CL 00.VULL.103029**  
Date prélèvement 26-04-2021  
Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Provenance de l'échantillon Commune de Vulliens  
Lieu de prélèvement Chambre de captage source Thuaire  
Préleveur Client externe

Responsable du contrôle de l'eau

F-KJ

Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.



Office de la consommation  
Qualité et distribution de l'eau  
Chemin des Boveresses 155  
CH - 1066 Epalinges



STS 0176

Commune de Vulliens  
Route du Village 21b  
**1085 Vulliens**

Epalinges, le 16.06.2021

## RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

N° de dossier : 21-VD-2873

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Vulliens  
Prélèvement du : 27.05.2021 à 10h10  
Date arrivée : 27.05.2021  
Effectué par : Monsieur Sacha VURRUSO, Inspecteur des eaux

### ÉCHANTILLON

21-18300	Eau potable dans le réseau de distribution 4437 - Vulliens, 01 - Ecole - WC - Robinet du lavabo, Chemin La Riaz 1, 1085 Vulliens	Non conforme
----------	---	--------------

### RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 21-18300

Prélèvement du :	27.05.2021 10h10
Secteur :	4437 - Vulliens
Lieu de prélèvement :	01 - Ecole - WC - Robinet du lavabo, Chemin La Riaz 1, 1085 Vulliens
Dénomination spécifique :	Eau potable dans le réseau de distribution
Conductivité ( $\mu\text{S}/\text{cm}$ ) :	675
Température de l'eau ( $^{\circ}\text{C}$ ) :	14.7

## Analyses de contaminants (VD-CONT)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
741-MON-110	Argent Ag	non décelé	max. 100.0 µg/l	
741-MON-110	Aluminium Al	<1.0 µg/l	max. 200.0 µg/l	
741-MON-110	Arsenic As	non décelé	max. 10.0 µg/l	
741-MON-110	Bore B	non décelé	max. 1000 µg/l	
741-MON-110	Cadmium Cd	non décelé	max. 3.0 µg/l	
741-MON-110	Chrome Cr	4.0 ± 0.7 µg/l	max. 50.0 µg/l	
741-MON-110	Cuivre Cu	non décelé	max. 1000 µg/l	
741-MON-110	Fer Fe	5.4 ± 0.5 µg/l	max. 200.0 µg/l	
741-MON-110	Manganèse Mn	non décelé	max. 50.0 µg/l	
741-MON-110	Nickel Ni	<1.0 µg/l	max. 20.0 µg/l	
741-MON-110	Plomb Pb	<1.0 µg/l	max. 10.0 µg/l	
741-MON-110	Antimoine Sb	non décelé	max. 5.0 µg/l	
741-MON-110	Sélénium Se	non décelé	max. 10.0 µg/l	
741-MON-110	Uranium U	<1.0 µg/l	max. 30.0 µg/l	
741-MON-110	Zinc Zn	non décelé	max. 5000 µg/l	
741-MON-118	Mercure	<0.100 µg/kg	max. 1.000 µg/kg	

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	4 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

## Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-013	Turbidité	0.1 ± 0.0 UT/F	M : max. 0.5 UT/F	
751-MON-004	pH	7.4 ± 0.2	M : 6.8 - 8.2	
751-MON-004	Hydrogénocarbonate	386 ± 19 mg/l		
751-MON-002	Dureté totale	35.5 ± 1.8 °F	M : min. 10.0 °F	
751-MON-004	Dureté carbonatée	31.6 ± 1.6 °F		
751-MON-004	Conductivité électrique	606 ± 30 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	
751-MON-003	Carbone organique total	0.5 ± 0.1 mg/l	max. 2.0 mg/l	
751-MON-007	Nitrite	non décelé	max. 0.100 mg/l	
751-MON-010	Silicium	6.0 ± 0.3 mg/l	max. 5.0 mg/l	
751-MON-009	Ammonium	non décelé	max. 0.100 mg/l	
751-MON-002	Lithium	non décelé		
751-MON-002	Sodium	6.7 ± 0.7 mg/l	max. 200.0 mg/l	
751-MON-002	Magnésium	15.7 ± 1.6 mg/l	M : max. 125.0 mg/l	
751-MON-002	Potassium	2.8 ± 0.3 mg/l	M : max. 5.0 mg/l	
751-MON-002	Calcium	116 ± 12 mg/l	M : max. 200 mg/l	
751-MON-001	Fluorure	<0.10 mg/l	max. 1.50 mg/l	
751-MON-001	Chlorure	14.4 ± 1.4 mg/l	M : max. 20.0 mg/l	
751-MON-001	Bromure	<0.10 mg/l		
751-MON-001	Nitrate	21.1 ± 2.1 mg/l	max. 40.0 mg/l	
751-MON-001	Sulfate	11 ± 1 mg/l	M : max. 50 mg/l	

## Analyses micropolluants (VD-PCAM-Micropol)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
752-MON-003	Benzotriazole	non décelé		
752-MON-003	5-Methylbenzotriazole (Tolytriazole)	non décelé		
752-MON-003	Acésulfame K (E950)	non décelé		
752-MON-003	Acide diatrizoïque	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Candesartan	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Carbamazepin	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Hydrochlorothiazide	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Diclofénac	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Lamotrigin	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Metformine	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Sulfaméthoxazole	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Somme des pesticides et métabolites pertinents	0.038 µg/l	max. 0.500 µg/l	
752-MON-003	Atrazine	<0.010 µg/l	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Atrazine, Dééthyl-	<0.015 µg/l	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Atrazine, Désisopropyl-	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Bentazone	0.038 ± 0.011 µg/l	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Benzamide, 2,6-Dichloro-	0.051 ± 0.010 µg/l	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Chloridazon	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Chloridazon-desphényl	0.053 ± 0.011 µg/l	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Chloridazon, Méthyl-Desphényl-	0.023 ± 0.006 µg/l	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Chlorothalonil R 471811 (M4)	0.261 ± 0.091 µg/l	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Chlorothalonil R 417888	0.030 ± 0.010 µg/l		
752-MON-003	Chlorothalonil SYN 507900	non décelé		
752-MON-003	Chlorotoluron	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	2,4-D	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Diazinon	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Dichlorprop	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Diméthachlore ESA	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Diméthachlore OXA	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Dimethachlor CGA 369873	<0.022 µg/l	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Diméthénamide ESA	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Diméthylsulfamide *	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Diuron	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Fludioxonil CGA 192155	non décelé		
752-MON-003	Fludioxonil CGA 339833 (ECM)	non décelé		
752-MON-003	Isoproturon	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	MCPA	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Mécoprop	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Mésotrione	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	AMBA	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Metalaxyli	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Métamitrone	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Métamitrone-desamino	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Métazachlore	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Métazachlore ESA	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Métazachlore OXA	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Métolachlore	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Metolachlor CGA 368208	non décelé		
752-MON-003	Metolachlor NOA 413173	non décelé		
752-MON-003	Metolachlor ethane sulfonic acid	0.019 ± 0.005 µg/l	max. 10.000 µg/l	

752-MON-003	Metolachlor oxanilic acid	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Nicosulfuron	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Nicosulfuron UCSN	non décelé	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Oxadixyl *	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Propazine	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Simazine	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Sulcotrione	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Terbutylazine	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Terbutylazine, Deséthyl- *	non décelé	max. 0.100 µg/l	
752-MON-003	Terbutylazin CGA 324007 (MT23/LM5)	non décelé		
752-MON-003	Terbutylazin SYN 545666 (CSCD648241/LM6)	<0.026 µg/l	max. 10.000 µg/l	
752-MON-003	Terbutryne	non décelé	max. 0.100 µg/l	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

#### APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Eau dure. (Notice technique SSIGE W10027)

Absence des traceurs d'eaux usées recherchés.

Présence de l'herbicide Bentazone et de métabolites des herbicides Chloridazon et Métolachlore et des fongicides Chlorothalonil et Fluopicolide. La teneur en R471811 est supérieure à 0.1 µg/L et atteste donc d'une qualité intrinsèque amoindrie de l'eau distribuée.

- La teneur en silicium dépasse la valeur maximale admise (moins de 5 mg/L). Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon ne correspond pas aux exigences légales, il est contesté conformément à l'art. 33 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI ; RS 817.0).

---

#### APPRÉCIATION DU DOSSIER

Un échantillon ne correspond pas aux exigences légales, il est contesté conformément à l'art. 33 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI ; RS 817.0) et la mesure globale suivante est prononcée en vertu de l'art. 34 et/ou 35 LDAI.

#### MESURE GLOBALE

##### 1 Eau de fontaine publique

#### INSOUMISSION À DÉCISION DE L'AUTORITÉ

L'inexécution des mesures notifiées ci-dessus constitue une infraction pénale punissable de l'amende en application de l'art. 292 du code pénal (RS 311.0) dont la teneur est la suivante : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni d'une amende ».

#### SUITES

Compte tenu de l'infraction aux dispositions légales précitées et en vertu des articles 33 et 37 alinéa 2 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), nous prononçons une contestation. S'agissant d'un cas de très peu de gravité, aucun émolument n'est mis à votre charge.

#### VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

N° de dossier : 21-VD-2873 V 1

---

**REMARQUE**

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

P.O.   
LE CHIMISTE CANTONAL